

Comment les historiens juifs comprennent-ils Jésus de Nazareth ?

Henrich Graetz, *Sinai et Golgotha* cité par M. GRAETZ, « Les lectures juives de Jésus au 19^e siècle », dans D. MARGUERAT, E. NORELLI, J.-M. POFFET éd., *Jésus de Nazareth. Nouvelles approches d'une énigme*, Genève, 1998, pp. 492-493.

À cette époque, où la Judée tremblait encore sous la menace de nouveaux coups et pouvait craindre à tout moment le retour de nouvelles calamités publiques, il surgit un *météore*, si insignifiant à son début, qu'il fut à peine remarqué, mais qui devait plus tard, les circonstances aidant, *jeter des lueurs brillantes et laisser des traces lumineuses dans l'histoire de l'humanité*. C'est que le temps était venu où les vérités fondamentales du judaïsme, enveloppées dans un système d'observances, de lois et d'institutions dont quelques hommes d'élite comprenaient seuls la signification et la valeur, devaient se dégager de tout lien et se manifester librement, pour s'introduire dans le monde païen et pénétrer l'humanité entière. Les sublimes pensées dont le judaïsme est la source abondante, et qui ont pour but dernier la sanctification de la vie individuelle et sociale, devaient enfin déborder et remplir les sociétés païennes, vides de toute croyance moralisante. Israël, chargé d'enseigner aux peuples les voies de la Providence, devait sérieusement commencer sa mission universelle. Mais cette antique doctrine d'une vie deux fois sainte, devait, pour ouvrir les cœurs et les esprits, pour trouver accès dans un monde qui avait presque perdu le sens moral et religieux, *prendre de nouveaux noms et revêtir de nouvelles formes*.

Id, p. 494

Deux Galiléens, Juda et Jésus, étaient destinés à féconder deux doctrines pour en faire éclore deux nouvelles formes de la religion juive : le judaïsme et le christianisme du Moyen-Âge en sont sortis, l'un du pharisaïsme de Juda le Saint [R. Judah le Prince, seconde partie du II^e siècle, ethnarque de la Palestine et compilateur du corpus de la Mishna], et l'autre de l'essénisme de Jésus le Christ.

H. J. SCHOEPS, « Jésus et la Loi juive », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse* 33 (1954), p. 1-4.

Pour bien situer la question de l'attitude prise par Jésus de Nazareth à l'égard de la Loi juive, il faut le replacer au milieu des discussions qui, durant plus de trois cents ans, de l'époque des Macchabées à la clôture de la Mishna, ont accompagné, orienté et finalement stabilisé ce courant. La façon d'expliquer maintes prescriptions de la Thora, qu'il ne fallait pas transmettre sans avoir fixé avec précision quelle était leur application adéquate ; à l'occasion aussi, la révision de prescriptions devenues périmées (par exemple *Deut.* 21. 1ss., révisé en *Sota* 9, 9 ; *Deut.* 26, 12-15 [les dîmes], révisé en *Sota* 9, 10, au II^e siècle avant Jésus-Christ) : tels sont les thèmes des débats des Pharisiens et de leurs décisions d'école. [...] La thèse que nous défendons dans la présente étude est la suivante : la critique que Jésus fait de la Loi, les divergences existant entre sa pensée et son attitude et la tradition juive, tournent entièrement autour de parties de la Loi qui ne constituaient pas encore de son vivant une *halacha* définitivement stabilisée. De plus, Jésus s'oppose jusqu'à un certain point aux principes de la tradition rabbinique, mais ces « principes » n'en étaient pas encore de son temps. Ce qui était

sans doute établi dès cette époque, c'était le principe de la tradition orale, selon lequel des débats sur la Loi, les votes et les décisions des écoles n'étaient pas simplement l'expression d'opinions personnelles, mais avaient un caractère inspiré. C'était aussi l'idée que toutes les *halachot* des rabbins (l'enseignement oral) n'étaient que l'exposition détaillée de la Thora sinaïtique (la Mishna sera leur forme fixée) et avaient déjà été révélées par Dieu à Moïse – et que par conséquent une interprétation avait d'autant plus de valeur qu'on pouvait la suivre plus haut sur la chaîne de la tradition. [...]

Toute cette évolution, que naturellement nous ne pouvons apercevoir qu'à partir de son aboutissement, était encore en cours à l'époque de Jésus, et le principe qui lui sert de base, celui de l'autorité de la tradition, n'était sûrement pas encore admis par tous sans résistance. C'est ce principe qui est en jeu, nous semble-t-il, dans le conflit qui oppose Jésus aux autorités rabbiniques de son temps, les Pharisiens : Jésus se refuse à reconnaître aux *halachot* des rabbins, alors en train de prendre forme – et donc à l'« enseignement oral » – l'autorité de la Thora. Les conflits qu'il a soutenus à propos de la Loi, tout en portant sur des matières d'actualité, dérivent tous de cette différence fondamentale. Ceci ne signifie naturellement pas que Jésus n'ait prêté aucune attention aux dispositions de la Loi orale, en particulier au cérémonial quotidien prescrit par les rabbins, ainsi que le montrent beaucoup de détails de son comportement que nous rapportent les Évangiles (bénédiction du vin et du pain, consommation de l'agneau pascal, récitation du hallel, etc...)

Joseph Klausner, *Jésus de Nazareth. Son temps, sa vie, sa doctrine*, Paris, 1933, p.10

Si nous pouvons donner aux lecteurs juifs une notion exacte du Jésus historique, une notion qui ne soit ni celle de la théologie chrétienne, ni celle de la théologie juive, et qui soit aussi scientifique et aussi objective que possible ; si nous pouvons leur donner une idée de ce qu'est cette doctrine à la fois si proche et si éloignée du judaïsme, et une idée des conditions politiques, économiques et spirituelles dans lesquelles se déroulait la vie des Juifs à l'époque du Second Temple, conditions qui rendirent possible l'apparition de Jésus et la propagation de cette nouvelle doctrine, *alors nous aurons rempli une page blanche de l'histoire d'Israël qui avait jusqu'alors été écrite presque uniquement par des chrétiens.*

Id, p. 347-348

Cette beauté majestueuse inspirait le respect et la crainte et elle n'a pas manqué sans doute d'exercer une influence sur Jésus, sans qu'il en eût conscience. Les anciens, et surtout les Juifs, ne cherchaient pas comme nous, dans la contemplation de la nature, une source de jouissance ; mais des récits assez tardifs nous content que Jésus s'isolait dans la montagne, sous le ciel parsemé d'étoiles, passant la nuit en prières, prières qui s'accompagnaient certainement d'examen et de méditations sur l'homme et l'univers. C'est ainsi que se forma sa jeune âme, inquiète de son père céleste.

Séparé de l'univers par des montagnes, vivant dans un paysage doux et paisible et quelque peu mélancolique, et au milieu d'un peuple de paysans sans grands besoins, le jeune Jésus ne pouvait manquer d'être un rêveur, un visionnaire ; mais il ne se préoccupait pas de l'avenir de son peuple, il se tenait à l'écart des orages politiques et il sentait à peine le joug pesant des

Romains ; il pensait aux souffrances de l'âme humaine et au Royaume des Cieux, ce royaume qui n'était pas de ce monde...

Les montagnes de Judée, écrasant de leur magnificence les environs dénudés et sinistres de Jérusalem, eussent pu abriter le berceau d'un prophète militant, d'un homme fort dressant sa volonté contre la volonté du monde entier, partant en guerre contre la perversion et l'injustice sociale, annonçant les vengeances célestes et admonestant les peuples de l'univers. Mais les charmantes et riantes collines de Galilée, les environs de Nazareth qui, dans toute leur splendeur, restent imprégnées de tendresse, de beauté et de paix, Nazareth elle-même, si étroitement enfermée entre ses montagnes et qui ne recevait des guerres et des conflits qu'un écho lointain, ce coin caché et oublié pouvait seul voir naître le rêveur capable de réformer le monde sans se révolter contre la puissance de Rome, sans soulever d'insurrection nationale, mais seulement au moyen du royaume du ciel, du perfectionnement intérieur de l'*individu*.

Id, p. 531

Pourtant *ex nihilo nihil fit* : si dans la doctrine de Jésus il n'y avait pas eu le moindre geste d'opposition au judaïsme, il aurait été impossible à Paul d'abolir les pratiques et de détruire les remparts du judaïsme national au nom de Jésus. Sans aucun doute, il éprouva un appui dans les théories mêmes de Jésus ; en vérité, au cours de l'exposé biographique, nous avons déjà rencontré des divergences entre la doctrine de Jésus et celle des pharisiens, c'est-à-dire entre la doctrine de Jésus et le judaïsme de la tradition morale et même des Écritures.

Id, p. 533-534

Telle est l'attitude intérieure de Jésus à l'égard du judaïsme de l'époque et de la tradition de ses ancêtres. Sans en avoir clairement conscience, par une tendance instinctive, il nie l'importance des pratiques religieuses, à tel point qu'elles deviennent pour lui accessoires, au regard des obligations morales, accessoires jusqu'à être totalement supprimées. Cette attitude, s'exprime par des paraboles, par son indulgence à l'égard des libertés que ses disciples prenaient avec les pratiques, quelquefois par ses propres actions (guérisons de maladies sans gravité le jour du sabbat), par le parallélisme des formules symétriquement opposées : « Il est dit » (dans la Loi écrite ou orale) et « moi je vous dis », et surtout par ses attaques contre les pharisiens en général sans qu'il distinguât ce qu'ils avaient de bon et ce qui était à reprendre en eux.

Pourtant, Jésus ne poussa jamais ses principes jusqu'à leurs dernières conséquences. Il observait les pratiques, en vérité sans les scrupules des pharisiens ni leur minutie, jusqu'à sa dernière nuit. L'abolition des pratiques religieuses et ce qui en résulta, l'admission des Gentils, c'est à un autre pharisien qu'elle est due, Saül de Tarse, quand il fut devenu Paul l'Apôtre. Si Jésus n'avait pas rendu possible une telle attitude à l'égard des pratiques et de toute la tradition religieuse qui était transmise de génération en génération, depuis Moïse jusqu'aux pharisiens, Paul n'aurait pas pu s'appuyer sur Jésus pour étouffer le « judaïsme nazaréen » fondé par Simon Pierre et Jacques, le frère du Seigneur.

Id, p. 549

La force de Jésus réside dans sa morale. Si l'on supprimait dans les évangiles les récits de miracles et un certain nombre d'expressions mystiques qui tendent à la déification du Fils de l'homme, pour ne garder que les préceptes de morale et les paraboles, les évangiles compteraient comme l'un des plus merveilleux codes de morale de l'humanité.

Id, p. 594-595 (fin de l'ouvrage)

Mais Jésus est, pour la nation juive, un grand moraliste et un artiste de paraboles [...]. Mais il y a dans cette morale une richesse et une originalité de forme qu'on ne trouve dans aucune autre morale hébraïque [...]. Le jour où il sera débarrassé des récits des miracles et du mysticisme, le Livre de Morale de Jésus sera l'un des plus précieux bijoux de la littérature juive de tous les temps.

Ephraïm Deinard, *Le glaive pour Dieu et Israël. Contre le livre "Jésus de Nazareth et sa doctrine" du Dr Joseph Klausner qui s'est évertué à faire entrer [Jésus] sous les ailes de la présence divine, comme si reposait sur lui, l'esprit du fils de Marie*, St Louis, 1923.

Au Dr Klausner, "Approche que je te tâte, mon fils, pour savoir si tu es mon fils Esaü ou non" (Gn 27, 21)¹. Deinard écrit au recto de la page de garde :

Si Klausner, le nouvel apôtre, trouve dans cette étude des allusions contre Jésus de Nazareth son Messie de justice, je lui en donne ma permission à la condition qu'il respecte la chronologie historique et qu'il ne fasse pas usage de cette permission contre les Sages du Talmud qui ont vécu avant la destruction du Temple.

Amos Oz, *Une histoire d'amour et de ténèbres*, Paris, 2004, p. 80.

Je suis sûr, mon cher petit, qu'on vous apprend à l'école à exécrer ce Juif tragique et admirable, et j'espère bien qu'on ne vous enseigne pas à cracher sur son image ou sa croix à chaque fois que vous passez devant, m'avait-il dit un jour. Quand tu seras grand, mon cher enfant, tu liras le Nouveau Testament au nez et à la barbe de tes maîtres et tu t'apercevras que cet homme était de notre chair et de nos os, que c'était une sorte de « juste » ou de « thaumaturge », un rêveur, dépourvu de toute compréhension politique, qui trouverait parfaitement sa place au panthéon des grands hommes d'Israël, près de Baruch Spinoza qui fut lui aussi excommunié et banni et mériterait également qu'on lève l'anathème dont il fut frappé : et ici, dans la nouvelle Jérusalem, il conviendrait que nous élevions la voix pour affirmer autant à Jésus, fils de Joseph, qu'à Spinoza : « Tu es notre frère. » Et sache que ses accusateurs sont les Juifs d'hier aux idées courtes et à l'entendement limité, de misérables vers de terre. Et toi, mon cher petit, afin de ne pas leur ressembler, le ciel nous en préserve, tu dois lire les bons ouvrages, lire, lire et encore lire !

¹ Deinard indique par erreur Gn 27, 28 à la place de la référence exacte qui est Gn 27, 21. Il est difficile de savoir précisément ce qu'il voulait dire en citant ce verset biblique. Deux interprétations sont possibles : 1) Klausner n'est pas *a priori* considéré comme le fils de Jacob/Israël et donc du peuple juif. Il est besoin de le « tâter » pour s'en assurer. 2) Klausner est comparé à Esaü, symbole de Rome et du christianisme dans la pensée talmudique. Peut-être même ces deux lectures n'en font-elles qu'une ?

Shalom, ben-Chorin, *Mon frère Jésus. Perspectives juives sur le Nazaréen*, Paris, 1983, p. 17.

Le judaïsme pharisaïque du temps de Jésus est marqué par deux grandes écoles, Hillel et Shammaï, qui ont contribué à donner sa forme définitive à la Halakhah, c'est-à-dire à cette « règle religieuse » qui provient de l'interprétation de l'Ancien Testament, tout particulièrement des commandements du Pentateuque. Or, tandis que l'école de Hillel prônait une interprétation souple (qui lui permettrait d'être écoutée), l'école de Shammaï s'engageait dans la voie d'une interprétation rigoureuse. Les deux commentaires, cependant, paraissaient pour « parole du Dieu vivant ».

Je n'hésite pas à dire que je considère Jésus de Nazareth comme une *troisième autorité*, à placer aux côtés des interprétations de Hillel et de Shammaï. Il me semble en effet qu'une tendance particulière se fait jour dans l'interprétation de Jésus : il s'agit de l'*intérieurisation de la Loi*, où l'*amour* devient l'élément décisif et moteur.

Shmuel Safrai, « Jésus et le mouvement des hassidim », dans *Proceedings of the Tenth World Congress of Jewish Studies. Jerusalem, August 16-24, 1989. The History of the Jewish People*, Jérusalem, 1990, I/b, pp. 1-8 [en hébreu] ; S. SAFRAI, « Jésus et le mouvement des hassidim », dans I. M. GAFNI, A. OPPENHEIMER, D. R. SCHWARTZ éd., *Les juifs dans le monde hellénistique et romain. Études à la mémoire de Menahem Stern*, Jérusalem, 1996, pp. 413-436 [en hébreu].

Les *hassidim* sont un groupe juif qui a existé du 1^{er} siècle avant l'ère chrétienne et à la fin de l'époque de la Mishna, au II^e siècle. Les *hassidim* étudiaient la Loi avec les pharisiens et les Sages, mais ils ne sont pas à identifier avec ces derniers. Ils ont en effet inauguré une conception socioreligieuse particulière qui les singularisait. Ils ont également inauguré une tradition halakhique propre à leur groupe et qui était différente de celle des pharisiens. Ils différaient également des pharisiens et des Sages par leur mode de vie, qui découlait de leur perception et de leur explicitation de la Loi. Les *hassidim* représentent une sorte de piétistes qui se caractérisaient par un certain nombre de traits propres :

- la localisation topographique du mouvement en Galilée ;
- une grande pauvreté ;
- la place remarquable accordée aux femmes dans les sources relatives aux *hassidim* ;
- une profonde piété accompagnée d'actions charismatiques.
- la priorité donnée à l'action sur l'étude ;
- des guérisons miraculeuses effectuées quelquefois à distance ;
- la faculté d'intercéder pour faire venir la pluie ;
- une relation privilégiée avec le Divin illustrée par un rapport filial ;
- un mode d'expression dans la relation avec Dieu considéré comme trivial voire irrespectueux par les Sages ;

– un élan total vers le Divin basé principalement sur la prière et non sur l'étude du texte révélé.